

MEMORANDUM

To: Public bodies under the *Right to Information and Protection of Privacy Act*, custodians under the *Personal Health Information Privacy and Access Act*, and the general public

From: Charles Murray, Acting Ombud

Date: March 17, 2020

Re: Impact of Covid-19 on the Office of the Ombud's Access and Privacy Division

The Government of New Brunswick has announced that, to limit the spread of the COVID-19 virus, it is transitioning from normal operations to a focus on critical programs and services beginning on Tuesday, March 17, 2020 until further notice. As a result, the Office of the Ombud's Access and Privacy Division is suspending operations, with the exception of urgent matters such as time extension applications and self-reported privacy breaches, until such time as the Government of New Brunswick returns to normal operations.

The Access and Privacy Division's offices will be closed during this time. No complaint files will be processed until the resumption of normal operations.

All deadlines previously set by the Ombud with respect to ongoing investigations are suspended, and new deadlines will be set once operations resume.

Should you have any questions or concerns regarding any of the above, please contact the Ombud, Charles Murray (charles.murray@gnb.ca) or aip-aivp@gnb.ca.

The Ombud and his staff appreciate everyone's cooperation, patience and understanding in these extraordinary circumstances.

MEMORANDUM

À: Organismes public en vertu de la *Loi sur l'information et la protection de la vie privée*, dépositaires en vertu de la *Loi sur l'accès et la protection en matière des renseignements personnels sur la santé*, et le grand public

De: Charles Murray, l'Ombud par intérim

Date: le 17 mars 2020

Objet: Fermeture des bureaux de la Division de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du Bureau de l'ombud

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé que pour limiter la propagation du virus COVID-19, elle mettra l'accent sur le maintien de ses programmes et services essentiels et cessera ses activités normales à compter du mardi 17 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, la Division de l'accès à l'information et la protection de la vie privée suspend ses opérations, à l'exception des demandes de prorogation des délais et des atteintes à la vie

privée autodéclarées, jusqu'à ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reprenne ses activités normales.

Les bureaux de la Division seront fermés durant cette période. Aucun dossier de plainte ne sera traité jusqu'à la reprise des opérations normales.

Tous les délais précédemment fixés par l'Ombud pour les enquêtes en cours sont suspendus et de nouveaux délais seront fixés une fois que la Division reprenne ses activités normales.

Si vous avez des questions ou préoccupations, veuillez rejoindre l'Ombud par intérim, Charles Murray (charles.murray@gnb.ca) ou aip-aivp@gnb.ca.

L'Ombud et son personnel vous remercie de votre coopération, patience et compréhension au cours de ces circonstances exceptionnelles.